

Bulletin du GTSHOC*

Volume 3, numéro 1 (Janvier 2006)

DANS CE NUMÉRO:

| | |
|---|---|
| EE de projets éoliens au Canada | 1 |
| Réaction des oiseaux et chauves-souris aux éoliennes | 1 |
| Événements passés et à venir | 2 |
| Étude du USGS : impact des éoliennes sur les oiseaux nicheurs des prairies | 3 |
| Mise à jour sur l'étude des collisions d'oiseaux avec des tours de communications | 4 |
| Rapports et documents | 6 |

Mot de l'éditrice

Une autre année vient de se terminer et nous sommes maintenant prêts pour un nouveau départ. J'espère que vous trouverez ce premier numéro de 2006 instructif et que vous serez incité à faire part de VOTRE travail aux autres.

Dans ce numéro de février 2006, l'article de fond décrit le processus d'évaluation environnementale (EE) en ce qui a trait aux projets d'énergie éolienne au Canada. La première partie de l'article écrit par Matt Holder et Leslie Dick, qui travaillent tous deux à la société Jacques Whitford Ltd., porte sur les EE à l'échelon fédéral, alors que la deuxième partie (qui sera publiée dans le prochain numéro, prévu pour mai 2006) traite des EE aux échelons provincial et territorial.

Consultez aussi l'article de Rhonda Millikin au sujet du travail effectué par EchoTrack Inc. dans les parcs éoliens du Canada à l'aide des technologies radar et acoustique. Ce numéro comprend également des nouvelles d'une étude, réalisée par le U.S. Geological Survey, sur les effets des éoliennes sur les oiseaux qui nichent dans les prairies ainsi qu'une mise à jour de l'étude effectuée au Michigan sur les collisions d'oiseaux avec les tours de communications.

J'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont contribué à ce numéro : vous rendez possible la publication de ce bulletin.

Évaluation environnementale

L'énergie éolienne et le processus d'évaluation environnementale au Canada (1^{re} partie)

- par Matt Holder et Lesley Dick

L'énergie éolienne au Canada, tout comme ailleurs dans le monde, devient de plus en plus populaire comme solution viable pour remplacer la production d'énergie à partir de ressources non renouvelables. Actuellement, on compte environ 682 mégawatts (MW) de puissance installée en énergie éolienne d'un bout à l'autre du pays. Il existe des parcs éoliens au Yukon, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, et des accords d'achat d'énergie sont en place en ce qui a trait aux projets de parcs éoliens qui permettront à la production d'énergie éolienne du pays de quadrupler au cours des prochaines années. À un peu plus long terme, il existe des objectifs aux niveaux fédéral et provincial qui, s'ils

sont atteints, fourniront au Canada environ 8 000 MW de puissance installée en énergie éolienne dans les dix prochaines années. Il est évident que la croissance de l'industrie à l'intérieur du pays sera considérable au cours des prochaines années.

Cette croissance a fait réaliser l'importance de bien situer et de construire de façon appropriée les parcs éoliens. Comprendre quels processus adopter pour le projet et quelles sont les exigences pour chaque processus qui s'y rapporte sont des étapes essentielles à la réussite du projet. Ces processus comprennent la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) (loi fédérale), les lois provinciales sur l'environnement ou la *Loi sur*

(Suite à la page 3)

Technologie radar et acoustique

Réaction des oiseaux et des chauves-souris face aux éoliennes - par Rhonda Millikin

A l'automne 2004, EchoTrack Inc. a utilisé son système combinant les technologies radar et acoustique pour déterminer si la présence d'éoliennes influait sur la migration nocturne des oiseaux et des chauves-souris. Il s'agissait d'un travail en collaboration avec quatre sociétés d'énergie (Suncor Energy, Vision Quest Windelectric, Canadian Hydro Developers et Enbridge) ainsi qu'avec Ressources naturelles Canada. L'entreprise EchoTrack est très reconnaissante de leur appui.

L'étude a été menée à six endroits dans l'écozone des Prairies de l'Alberta, qui se situaient des crêtes des contreforts des Rocheuses, en allant vers l'est jusqu'aux plaines onduleuses près de Lethbridge



Photo: R.L. Millikin

(figure 1). À chacun de ces endroits, des parcelles ont été choisies en fonction de la présence (de E1 à E6) ou de l'absence (de C1 à C6) d'éoliennes. Des groupes de deux parcelles (l'une avec des éoliennes et l'autre sans éolienne, situées près l'une de l'autre

(Suite à la page 5)

L'automne de 2005 a été fort chargé en événements oiseaux-vents, voyons ce que 2006 nous réserve...

Événements passés

Le 21^e Congrès annuel et salon professionnel de l'Association canadienne de l'énergie éolienne (ACEE) se tenait à Toronto du 16 au 19 octobre 2005. Il s'agit de l'événement organisé par l'ACEE qui a connu la plus grande participation : il a attiré plus de 1000 délégués et comptait plus de 130 présentations. Le programme de la deuxième journée comportait un volet sur l'évaluation environnementale était divisé en cinq présentations : Patrick Moran (Ogilvy Renault) a commenté le contexte et les exigences de l'évaluation environnementale en Ontario; Matt Holder (Jacques Whitford Ltd.) a



fourni une vue d'ensemble du processus de collecte et d'interprétation de « données relatives aux oiseaux » afin de satisfaire aux exigences d'évaluation environnementale; Shannon Morin (Suncor Energy) et Jason Edworthy (Vision Quest Windelectric) ont présenté la méthodologie et les résultats d'un programme commun de suivi relatif aux chauves-souris et aux oiseaux réalisé dans quatre parcs éoliens en Alberta; Rhonda Millikin (EchoTrack Inc.) a communiqué les résultats d'une étude réalisée dans des parcs éoliens du Canada où des techniques de surveillance radar et acoustique ont été utilisées; et Peter Prier (Stantec Consulting Ltd.) a traité des autorisations environnementales pour les projets relatifs à l'énergie éolienne. Si vous voulez obtenir de plus amples renseignements ou consulter le programme détaillé du congrès, veuillez visiter le site Web de l'ACEE à l'adresse suivante : www.canwea.ca/fr/.

En octobre 2005, la Société des ornithologistes du Canada/Society of Canadian Ornithologists (www.sco-soc.ca) a tenu sa réunion annuelle à l'hôtel Delta Halifax, à Halifax en Nouvelle-Écosse. Cet événement de trois jours s'est avéré un franc succès. Le programme comprenait un symposium au sujet de la technologie radar et de l'ornithologie qui réunissait quatre conférenciers venus

présenter les résultats de leur travail : Michael Peckford de l'Université Acadia (« Intégration du radar comme outil pour surveiller la migration des Passereaux »); Rhonda Millikin de EchoTrack Inc. (« Évitement des éoliennes par les oiseaux et les chauves-souris »); François Gagnon de l'Université du Québec à Chicoutimi (« Étude de la migration des oiseaux à l'aide de radars de surveillance météorologique canadiens »); et T. Adam Kelly de DeTect Inc. (« L'ornithologie à l'aide de radars : mise à jour de l'état de la technologie »). La réunion de 2006 aura lieu conjointement avec plusieurs autres groupes d'ornithologues au cours de la North American Ornithological Conference à Veracruz, au Mexique, du 3 au 7 octobre. (Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web à l'adresse suivante : www.naoc2006.org [en anglais et en espagnol seulement]).

La Second North American Sea Duck Conference avait lieu du 7 au 11 novembre 2005, à Annapolis, dans l'État du Maryland aux États-Unis. Cet événement international était commandité par le Plan conjoint des canards de mer, ainsi que par différentes organisations fédérales et privées. Le programme comprenait des ateliers sur la télémétrie par satellite et sur les effets des aménagements éoliens intracôtiers et extracôtiers sur les canards de mer. Vous pouvez télécharger le résumé du programme sur le site Web de la conférence à l'adresse suivante : www.pwrc.usgs.gov/seeduck_conf2005 [en anglais seulement]. La Third North American Sea Duck Conference est prévue pour 2008.

Événements à venir

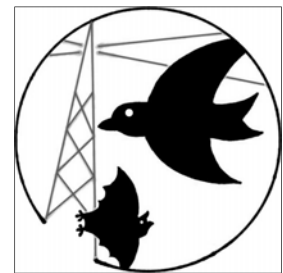
La Conférence européenne sur l'énergie éolienne de 2006 (European Wind Energy Conference and Exhibition, EWEC) se tiendra à Athènes, en Grèce, du 27 février au 2 mars. Si vous désirez consulter le pro-

(Suite à la page 6)

Le bulletin d'information du Groupe de travail sur les structures en hauteurs et les oiseaux et chauves-souris (GTSHOC) est publié par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada.

Le GTSHOC est un groupe informel de réseautage et de transfert d'information qui rassemble des personnes et des organismes intéressés par la problématique des impacts des structures en hauteur sur la faune.

Ce bulletin d'information se veut un moyen informel de favoriser le partage d'informations. Les opinions ou faits qui y figurent ne représentent pas nécessairement le point de vue d'Environnement Canada ou des participants au groupe de travail.



Éditrice:

Mélanie Cousineau (Service canadien de la faune)

Articles pour ce numéro écrits par:

Mélanie Cousineau (Service canadien de la faune), Matt Holder et Lesley Dick (Jacques Whitford Ltd.), Rhonda Millikin (EchoTrack Inc.), Jill Shaffer (United States Geological Survey),

Traduction:

Katia Chevalier (vers le français) (Service canadien de la faune)

Révision:

Katia Chevalier, Mélanie Cousineau et Mark Dionne (Service canadien de la faune)

Logo:

Martin Damus (Service canadien de la faune)

Adresse:

1141, route de l'Église, 8^{ième} étage
Sainte-Foy (Québec) Canada G1V 4H5
Tél.: (418) 640-2909/ Facs.: 648-5511
melanie.cousineau@ec.gc.ca

(This newsletter is also available in English)

Impacts des éoliennes sur les oiseaux nicheurs des prairies

Le Northern Prairie Wildlife Research Center (NPWRC), du U.S. Geological Survey, mène une étude de cinq ans, qui a débuté en 2002, pour déterminer si les éoliennes construites dans la prairie mixte affectent la densité ou la composition des espèces d'oiseaux qui nichent dans les prairies. Cette étude va fournir des renseignements au U.S. Fish and Wildlife Service (USFWS) qui faciliteront la prise de décision de l'organisme, à savoir si les parcs éoliens respectent les objectifs du Grassland Easement Program du USFWS. Le concept de l'étude prévoit les comparaisons entre « avant-après » et « traitement-contrôle » (*BACI*: *before-after control-impact*). Les efforts sont concentrés sur l'étude des populations d'oiseaux : 1) aux sites où des générateurs ont été construits en 2003, mais seulement après la saison de reproduction, ce qui permis de faire d'importantes comparaisons entre avant et après le traitement; et 2) aux sites semblables où la construction de générateurs n'est pas prévue dans un proche avenir, ce qui permettra de comparer les sites traités à ceux non traités. Le NPWRC travaille en collaboration avec Florida Power and Light, Dakota I Power Partners et la Rosebud Sioux Reservation. Si vous désirez obtenir le rapport annuel 2005, qui fait la description des sites et des méthodes de l'étude, et qui fournit quelques renseignements de base au sujet des oiseaux et de la végétation, veuillez communiquer par courriel avec Jill Shaffer à l'adresse suivante : jshaffer@usgs.gov. Les résultats des analyses plus approfondies et les conclusions finales seront diffusés lorsque l'étude sera achevée. ♦

- Mise à jour fournie par Jill Shaffer, Northern Prairie Wildlife Research Center, USGS.

Évaluation environnementale au Canada —suite...

(Suite de la page 1)

les évaluations environnementales (EE) ainsi que les processus locaux de planification qui gèrent l'utilisation des terres à l'intérieur d'une municipalité. Cet article fournit une brève introduction à ces processus puisque ces derniers s'appliquent aux projets de parcs éoliens au Canada.

Les parcs éoliens et la Loi canadienne sur les évaluations environnementales

Tous les parcs éoliens ne sont pas soumis aux exigences de la LCEE; seulement ceux qui déclenchent l'application de la Loi par la participation du gouvernement fédéral, comme par le fait d'utiliser du territoire domaniale, de recevoir du financement fédéral ou de nécessiter un permis fédéral, sont concernés. Généralement, la plupart des parcs éoliens qui sont soumis à la LCEE déclenchent l'application de la Loi parce que le promoteur a fait une demande au programme fédéral d'encouragement, le programme Encouragement à la production d'énergie éolienne (EPEE), lequel est géré par Ressources naturelles Canada (RNCAN). Les parcs éoliens qui ne nécessitent pas de financement fédéral, et qui ne déclenchent pas l'application de la LCEE par quelques autres moyens, ne sont pas soumis à ce processus fédéral d'EE.

Par contre, si la LCEE s'applique, le promoteur doit remplir une EE fédérale (un examen préalable aux termes de la LCEE) en collaboration avec le gouvernement fédéral. La première étape consiste à identifier une « autorité responsable » (AR), laquelle est un organisme fédéral qui prendra la décision, à savoir si l'EE est approuvée ou rejetée. RNCAN sera probablement l'autorité responsable si une demande est formulée pour le programme EPEE, mais d'autres organismes peuvent être concernés. L'autorité responsable est choisie par la coordination fédérale entre les ministères, souvent facilitée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, au moyen de laquelle une description de projet est soumise aux organismes fédéraux et évaluée par ceux-ci.

RNCAN a élaboré un document d'orientation intitulé « Lignes directrices relatives aux examens préalables des parcs éoliens terrestres aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale » (2003), qui décrit les éléments que RNCAN s'attend à trouver dans un rapport d'EE. Le tableau 1

(page 5) présente plus en détails les sections de ces lignes directrices.

Les oiseaux constituent une préoccupation majeure en ce qui a trait aux évaluations environnementales sur l'énergie éolienne au Canada. De nombreux parcs éoliens assujettis à la LCEE nécessitent des études sur le terrain et des recherches détaillées au sujet des oiseaux. Environnement Canada est donc en train d'élaborer des lignes directrices, relatives aux EE, qui portent sur les interactions entre les oiseaux et les éoliennes, puisque que les oiseaux migrateurs et les espèces en péril (ce qui comprend les oiseaux et les autres animaux, ainsi que les végétaux) font partie de son mandat (conféré par la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), respectivement). Bien que les lignes directrices soient actuellement à l'état d'ébauche, les promoteurs sont encouragés à consulter ce document d'orientation pour planifier la recherche sur les oiseaux préalable à la construction, en collaboration avec le coordinateur régional des évaluations environnementales. Il y a d'autres lois qui pourraient s'appliquer à la construction d'un parc éolien, telles que la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Même si l'évaluation des effets du projet sur l'environnement dans le contexte de ces lois fédérales devrait est comprise dans le rapport de l'EE, il pourrait être nécessaire d'obtenir des approbations ou des permis fédéraux à l'extérieur du processus de la LCEE. Une fois que les exigences fédérales sont remplies et que les approbations sont reçues, le promoteur peut choisir de construire le parc éolien assujetti à d'autres évaluations environnementales et à l'obtention des permis et d'approbations au niveau provincial ou municipal. Les exigences provinciales en matière d'EE seront abordées dans la deuxième partie de cet article, soit *L'énergie éolienne et le processus d'évaluation environnementale au Canada*, qui paraîtra dans le prochain numéro de ce bulletin.

Personnes-ressources

Jacques Whitford Limited (Jacques Whitford) est une société fondée au Canada qui appartient à ses employés-actionnaires et qui compte plus de 40 bureaux au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. La société Jacques Whitford, l'une des plus grandes sociétés d'experts-conseils en environnement,

(Suite à la page 4)

Évaluation environnementale au Canada — suite...

(Suite de la page 3)

offrent des services environnementaux à des clients partout au Canada, dans chaque province et territoire. Cette société est un chef de file canadien en matière d'évaluation environnementale (EE) grâce à sa profonde compréhension de l'EE, tant au niveau provincial que fédéral, et à sa vaste expérience dans ce domaine. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de Jacques Whitford, veuillez visiter notre site Web à l'adresse suivante : www.jacqueswhitford.com.

Travaillant pour la société Jacques Whitford dans le bureau situé à Markham (Ontario), Matt Holder est le porte-parole de la société en ce qui concerne l'énergie éolienne et il participe actuellement à plus de

vingt projets de parcs éoliens au Canada. En tant que membre actif de l'Association canadienne de l'énergie éolienne (ACEE), il donne des conseils et des suggestions sur les questions environnementales et réglementaires relatives à l'énergie éolienne et il fait partie du comité des communications de l'ACEE. Vous pouvez communiquer avec lui au (905) 474-7700 ou par courriel à l'adresse suivante : matt.holder@jacqueswhitford.com. Lesley Dick est biologiste et travaille pour la société Jacques Whitford dans le bureau situé à Markham. Elle a fourni une assistance technique à de nombreuses évaluations environnementales partout au Canada. Vous pouvez la joindre par téléphone au (905) 474-7700 ou par courriel à l'adresse suivante : lesley.dick@jacqueswhitford.com. ♦

Tableau 1 : Résumé des exigences relatives à un examen préalable aux termes de la LCEE pour un projet de parcs éoliens

| Section | Résumé |
|--|---|
| Résumé du projet | Le résumé du projet doit fournir le nom du promoteur, le titre du projet, l'emplacement du projet, la capacité estimative, le calendrier de la construction, la participation de RNCan au projet, les autres organismes provinciaux ou territoriaux participant à l'EE et l'auteur de l'EE. |
| Description du projet | La description du projet doit comprendre la présentation du promoteur, le contexte, le but, le résumé et l'emplacement du projet, ainsi que les activités détaillées du projet. |
| Portée de l'évaluation | La portée de l'évaluation doit présenter les portées géographique, réglementaire et temporelle du projet et son évaluation, ainsi que la méthodologie de l'EE. |
| Caractéristiques environnementales | Cette section doit décrire les caractéristiques environnementales existantes du site, ce qui comprend les milieux géophysique, aquatique, terrestre et atmosphérique, ainsi que les conditions socio-économiques. |
| Évaluation des incidences environnementales, des exigences d'atténuation et des effets résiduels | Cette section doit décrire les effets probables et les effets cumulatifs du projet sur l'environnement, la possibilité d'accidents et de défaillances, ainsi que les effets de l'environnement sur le projet. Cela comprend les effets du projet pendant les phases de construction, d'exploitation, de désaffectation et de fermeture du projet. |
| Mesures de suivi | Cette section doit tracer les grandes lignes des mesures de suivi et des programmes de surveillance proposés par le promoteur pour le projet. |
| Consultation publique | Cette section doit documenter le programme de consultation publique accompli pour le projet. La consultation publique pourrait comprendre la tenue de séances d'information publiques pour renseigner le public sur le projet et sur l'EE, et pour atténuer les préoccupations. Il est nécessaire que le rapport comporte la documentation complète au sujet des occasions offertes pour la consultation, des inquiétudes soulevées et de la façon dont ces inquiétudes ont été traitées. |
| Consultation des Premières Nations | Cette section doit présenter la consultation engagée avec les collectivités des Premières Nations qui s'intéressent aux terres situées dans la zone d'étude ou au projet en général dans le but d'atténuer les préoccupations ou de répondre aux questions possibles et de s'assurer que les Premières Nations sont consultées de manière appropriée. |

Source: Ressources naturelles Canada, 2003

Étude réalisée au Michigan sur les collisions des oiseaux avec les tours de communications

Le rapport de l'automne 2005 est maintenant disponible

Dans le numéro de septembre, Joelle Gehring, chercheur principal de l'étude réalisée au Michigan, nous a fourni une mise à jour des résultats de l'étude, du début de l'étude jusqu'à la fin du printemps 2005. Cette étude, qui vise à examiner la différence dans le nombre de mortalités chez les oiseaux causées par des tours dont la hauteur ainsi que les systèmes de soutien et d'éclairage varient, a été entreprise à l'automne 2003 et est encore en cours. Les données recueillies au printemps 2005 étaient très attendues étant donné qu'il s'agissait de la première campagne sur le terrain depuis que le système d'éclairage avait été modifié.

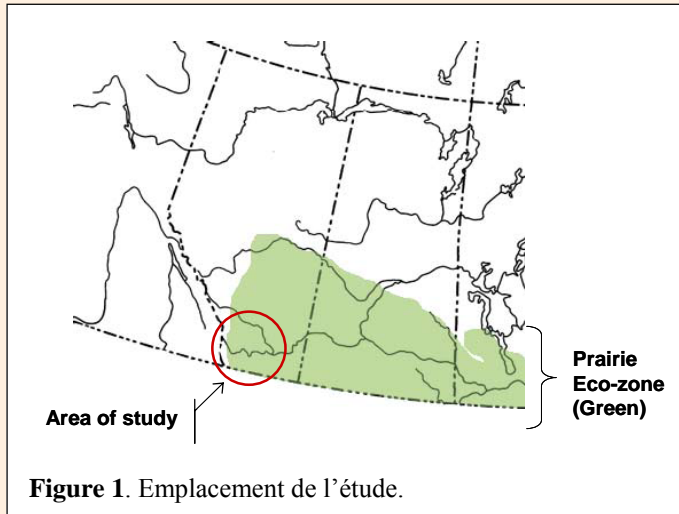
Au total, 173 oiseaux ont été trouvés sur les emplacements des tours pendant l'automne 2005 et le nombre maximal d'oiseaux trouvés sur l'un de ces emplacements en une journée s'élevait à dix. Des spécimens de 42 espèces d'oiseaux ont été recueillis au cours de l'étude et les espèces les plus communes étaient la Paruline rayée (*Dendroica striata*) et la Tourterelle triste (*Zenaida macroura*). À ce jour, aucune analyse statistique n'a été effectuée sur ces données; une fois réalisées, ces analyses seront présentées dans le rapport de 2005 qui devrait être achevé au début de l'année 2006.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements ou une copie du rapport, veuillez communiquer par courriel avec Joelle Gehring à l'adresse suivante : gehringi@michigan.gov. ♦

« Pour qu'il y ait un risque de collision, les oiseaux et les chauves-souris doivent voler à l'intérieur de la zone de balayage des pales »

[voir page 5]

Réaction des oiseaux et des chauves-souris face aux éoliennes - Suite



(Suite de la page 1)

tre et dont l'habitat et la topographie étaient semblables) ont été échantillonnés à intervalles rapprochés pour vérifier les effets saisonniers sur la migration. Les parcelles ont été échantillonnées à trois reprises au cours de la saison, de la fin août au début octobre, soit lors de la migration hâtive, au milieu de la période migratoire et lors de la migration tardive.

Le radar de surveillance permettait d'enregistrer les vols des oiseaux et des chauves-souris sur une distance de 2 km, dans toutes les directions, et jusqu'à une altitude de 1600 m (figure 2). Les microphones (à ondes acoustiques et décimétriques) servaient à l'identification à l'espèce pour les individus

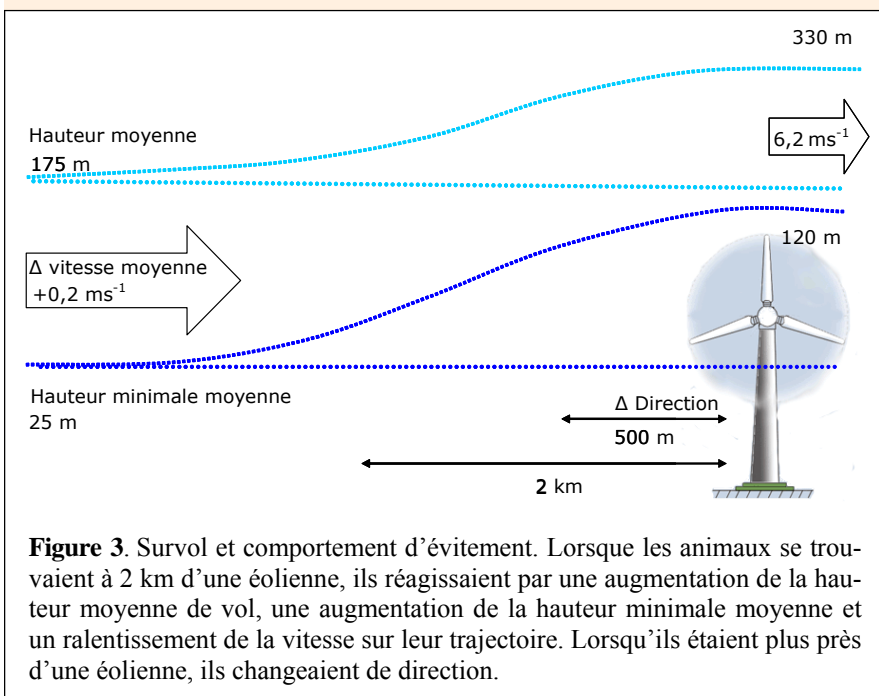


dont le cri était émis à l'intérieur d'un certain volume; à une altitude de 600 m pour les oiseaux et de 20 m pour les chauves-souris (en raison de la dégradation des sons à haute fréquence). Des échantillons étaient pris de la brunante à l'aube et analysés selon l'heure, la saison et la présence d'éoliennes. Il y a eu 36 nuits d'échantillonnage et un total de 26 à 28 échantillons par nuit.

Cette technologie a permis de constater que la brunante et l'aube étaient des périodes de forte densité en ce qui concerne les oiseaux migrateurs nocturnes. Cependant, quelques-uns de ces animaux volaient à au plus 100 m au-dessus du sol, c'est-à-dire en deçà de la hauteur supposée des éoliennes; 96 % des oiseaux et des chauves-souris volaient au-dessus des éoliennes; seulement 4 % volaient dans la hauteur couverte par les éoliennes. Pour qu'il y ait un risque de collision, les oiseaux et les chauves-souris doivent voler à l'intérieur de la zone de balayage des pales.

L'étude semble montrer que les oiseaux et les chauves-souris détectent les éoliennes et les évitent en changeant de direction, d'altitude ou de vitesse lorsqu'ils s'approchent de celles-ci (figure 3). ♦

Rhonda Millikin est la fondatrice et la présidente de EchoTrack Inc. Axé sur des technologies radar et acoustique de pointe, EchoTrack utilise des algorithmes uniques et brevetés afin de déterminer les trajectoires de vol tridimensionnelles de la faune ailée. EchoTrack Inc., 36 Etrick Crescent, Ottawa, Ontario K2J 1G1. Téléphone: (613) 825-9279. Courriel: rmillikin@echotrack.com.



(Événements—Suite de la page 2)

gramme complet de la conférence, veuillez visiter le site Web à l'adresse suivante : www.ewec.info [en anglais seulement].

Le National Wind Coordinating Committee (NWCC) tiendra son Wildlife Research Meeting VI du 14 au 16 novembre 2006, au Texas. Le NWCC est une collaboration fondée sur le consensus qui identifie les problèmes qui touchent l'utilisation de l'énergie éolienne, établit le dialogue entre les intervenants clés et qui met sur pied des activités afin de soutenir le développement de marchés commerciaux durables sur les plans de l'environnement, de l'économie et de la politique en ce qui concerne l'énergie éolienne. Les membres du NWCC sont des représentants qui possèdent des champs d'intérêt variés. Vous pouvez trou-

ver tous les renseignements sur le NWCC, y compris les informations sur les réunions et sur les ateliers, les livres blancs, la liste des membres et les autres événements liés à l'énergie éolienne, sur le site Web du NWCC à l'adresse suivante : www.nationalwind.org [en anglais seulement].

Veuillez consulter le calendrier des événements du Wind Power Monthly pour obtenir les renseignements sur les réunions, les ateliers et les conférences à venir en lien avec l'énergie éolienne (www.windpower-monthly.com) [en anglais seulement].

Pour obtenir la liste des rencontres d'ornithologie, veuillez consulter le site Web BIRDNET de l'Ornithological Council à l'adresse suivante : <http://www.nmnh.si.edu/BIRDNET/index.html> [en anglais seulement]. ♦

Dites-nous ce que VOUS faites!

Nous vous encourageons à collaborer à ce bulletin d'information en nous tenant informés et en nous suggérant des articles ou des thèmes liés à la problématique des interactions entre les structures en hauteur et les oiseaux et chauve-souris.

Rapports et documents récents relatifs au domaine

- Le rapport final **Investigation into Best Practice Guidance for the Use of Remote Techniques for Observing Bird Behaviour in Relation to Offshore Windfarms** est maintenant disponible sur le site Web de la COWRIE à l'adresse suivante : <http://www.offshorewindfarms.co.uk/Downloads/REMOTETECHNIQUES-FINALREPORT.pdf>. La COWRIE Ltd. (Collaborative Offshore Research into the Environment) est une entreprise indépendante mise sur pied afin de mieux faire connaître et comprendre les incidences environnementales potentielles du programme de parcs éoliens en mer du Royaume-Uni. Elle a organisé en 2005 une rencontre internationale sur l'utilisation des techniques d'observation à distance dans l'étude des comportements d'oiseaux près des parcs éoliens.
- La COWRIE Ltd. a rendu public son rapport final **The Potential Effects of Electromagnetic Fields Generated by Sub-Sea Power Cables Associated with Offshore Wind Farm Developments on Electrically and Magnetically Sensitive Marine Organisms – A Review**. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : http://www.offshorewindfarms.co.uk/Downloads/COWRIE_Final_compiled.pdf.
- Le rapport annuel (2005) du Northern Prairie Wildlife Research Center (NPWRC), du U.S. Geological Survey, porte sur les effets des éoliennes sur les oiseaux nicheurs des prairies. Si vous désirez obtenir une copie du rapport, veuillez communiquer par courriel avec Jill Shaffer à l'adresse suivante : jshaffer@usgs.gov.
- Bat Conservation International a publié une série de documents sur les chauves-souris et les éoliennes. Vous trouverez sur leur site Web (www.batcon.org), aux adresses suivantes, une bibliographie sur ce sujet (<http://www.batcon.org/wind/batandwindturbinebibliography.pdf>), une synthèse et une comparaison du travail effectué sur les oiseaux et les chauves-souris par rapport à la production d'énergie éolienne (<http://www.batcon.org/wind/BPAAvian-BatStudy12-2002.pdf>), et les comptes rendus de l'atelier, commandité par le National Wind Coordinating Committee Wildlife Working Group, sur l'énergie éolienne et sur les oiseaux et chauves-souris qui visait à comprendre les causes de collisions chez les oiseaux et les chauves-souris et à apporter des solutions à ce problème (<http://www.batcon.org/wind/WEBproceedings91404.pdf>).
- Le rapport de l'automne 2005 au sujet de l'étude réalisée au Michigan sur les collisions des oiseaux avec les tours de communications. Si vous désirez obtenir une copie de ce rapport, veuillez communiquer par courriel avec Joelle Gehring à l'adresse suivante : gehringj@michigan.gov. ♦

Venez-nous voir!
www.scf.ec.gc.ca

« De nombreux parcs éoliens assujettis à la LCEE [*Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*] nécessitent des études sur le terrain et des recherches détaillées au sujet des oiseaux ».

[voir page 3]

Ce bulletin d'information se veut un moyen informel de favoriser le partage d'informations. Les opinions ou faits qui y figurent ne représentent pas nécessairement le point de vue d'Environnement Canada ou des participants au groupe de travail.